



Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la police cantonale de Genève

Les faux plombiers sont de retour : 15 cas depuis quelques mois pour un préjudice total estimé à environ CHF 100'000.-

Depuis quelques mois, une quinzaine de cas d'escroqueries se sont produits à domicile, au détriment de personnes âgées. Les escrocs se font passer pour des plombiers devant intervenir en urgence pour une inondation. Ils en profitent pour dérober bijoux et numéraires, mais également des cartes bancaires ainsi que leurs codes. Le préjudice total est estimé à CHF 100'000.-. La prévention est primordiale afin de faire cesser ces escroqueries.

Depuis plusieurs mois, les services de la police genevoise font face à une série de vols à la fausse qualité commis au préjudice de personnes âgées. Une quinzaine de cas ont déjà été rapportés à la police, mais il est probable que de nombreux vols n'aient jamais été dénoncés. Les enquêteurs estiment la valeur actuelle du préjudice à près de CHF 100'000.-.

Le scénario utilisé par ces escrocs est systématiquement le même. Ils se présentent à deux au domicile de personnes âgées résidant en appartement. Une fois que la victime leur a ouvert la porte, ils prétendent être plombiers et avoir été appelés en urgence pour une fuite d'eau touchant l'un des appartements voisins. Ils expliquent que la source du problème provient du domicile de la victime.

Une fois invités à entrer dans le logement, les malfaiteurs s'empressent de déverser le contenu d'une bouteille d'eau à même le sol afin de prouver l'existence du problème et l'urgence de la situation.

Plusieurs prétextes sont ensuite utilisés afin de fouiller brièvement l'appartement et de voler l'argent et les bijoux qu'ils pourraient trouver. Après avoir prétendument réparé la fuite, les malfaiteurs demandent le règlement d'un acompte de quelques dizaines de francs pour leur intervention.

- La victime va alors chercher des liquidités, ce qui permet aux malfrats de savoir où se trouve l'argent.
- Lorsque les seniors s'acquittent de la somme demandée en liquidités, les faux plombiers prétextent ne pas être en mesure de leur rendre la monnaie et demandent à ce que les frais de leur intervention soient réglés par versement bancaire. Ils présentent ensuite un téléphone portable en expliquant qu'il s'agit d'un terminal de paiement. Les victimes composent alors le code de leur carte bancaire sur l'écran du téléphone.

Parfois, ils prétendent que le versement a été refusé pour demander à la victime de présenter une seconde carte bancaire, et ainsi obtenir le code de cette dernière.



Police

Finalement, les faux plombiers détournent l'attention des plaignants pour dérober les cartes bancaires ainsi que l'argent liquide avant de quitter le logement. Ce n'est que plus tard que les victimes se rendent compte du vol de leur argent et de leurs cartes.

Les malfrats utilisent ensuite les cartes dérobées pour retirer la limite journalière au moyen du code astucieusement obtenu. Il peut s'écouler plusieurs jours durant lesquels des retraits frauduleux sont effectués avant que les lésés ne s'en rendent compte.

Par conséquent :

- informez vos proches de l'existence de ce phénomène;
- ne laissez pas un inconnu entrer chez vous sans vérification;
- vérifiez sa qualité auprès de votre régie ou de la société pour laquelle il affirme travailler;
- signalez immédiatement toute situation suspecte à la police en appelant le 117 !

Pour tout complément d'information :

Silvain Guillaume-Gentil – Porte-parole - tél. + 41 22 427 56 02 - mob. +41 (0)79 941 45 44